

Les grandes crues de l'Hérault:

> 26 septembre 1907 :

Une crue majeure se forme sur l'ensemble du bassin versant.



L'Hérault à Agde

Elle n'est pas exceptionnelle sur l'amont. Par contre, elle est la crue de référence dans toute la plaine de l'Hérault.

> 30 septembre 1958 :

Un épisode cévenol très intense affecte la partie supérieure du bassin de l'Hérault.



L'Hérault à Laroque

L'événement entraîne une crue majeure des affluents du bassin amont et de l'Hérault jusqu'à Gignac. Dans la plaine, la crue est forte mais non exceptionnelle.

> 19 décembre 1997:

Un épisode généralisé touche la quasi-totalité du bassin versant. Les intensités n'ont pas été assez fortes pour provoquer des crues



L'Hérault à Bèlarga

exceptionnelles sur les petits bassins. Par contre, la durée de l'épisode (3 jours) et sa concomitance avec une tempête marine en fait un événement majeur pour le fleuve.

Vieux Pont de Ganges :



Echelle limnimétrique—crue de 2006

Il existe des repères sur votre territoire:

N'hésitez pas à nous contacter pour nous indiquer leur localisation!

Ne pas jeter sur la voie publique

► Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

REPERES DE CRUES sur le bassin versant de l'Hérault



> Qu'est ce qu'un repère de crue?

Les repères de crue sont des marques qui matérialisent les niveaux atteints par les crues historiques des cours d'eau du bassin versant.



Repère de crue à Pézenas

Ces repères donnent des indications sur **les hauteurs d'eau maximales** atteintes, **les dates des crues historiques**, **les cours d'eau concernés** et **la fréquence des débordements**.

► Entretien la mémoire du risque

Témoins des grandes inondations passées, les repères de crue permettent d'entretenir et de développer la culture et la connaissance du risque inondation, en informant et sensibilisant les populations concernées.

> La réglementation

◆ La loi du 30 Juillet 2009

(relative à la prévention des risques)

Elle impose aux communes exposées aux risques d'inondations de **poser de nouveaux repères de crues historiques** et de procéder à **l'inventaire et l'entretien des repères de crues existants** sur leur territoire.

◆ L'arrêté du 16 Mars 2006

(relatif au modèle des repères de crue)

Il définit le modèle de pictogramme qui doit être utilisé pour la pose des nouveaux repères:



Annexe de l'arrêté du 16 Mars 2006

> Qui fait quoi?

Le SMBFH:

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI), le **Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault** a mis à jour l'inventaire des repères de crue et assiste les communes pour la pose des nouveaux repères et le levés des plus hautes eaux des crues du fleuve et de ses affluents.

La commune:

Elle assure le recensement, la pose et l'entretien des repères de crues sur son territoire.

